



Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19 heures a eu lieu dans la nouvelle salle du conseil municipal le conseil municipal convoqué par mail le 20 avril 2026

Présents : Manuel ANTOINE, Thibaut BASTET, Florian BRACHET, Sébastien BAUR, Mathieu CHARRAS, Laurence DOSE, Christelle LACOUR, Olivier LAGRANGE, Rachel LAURENT, Hervé LEYDIER.

Absent ayant donné pouvoir : Sylvie MARTIN pouvoir à Rachel LAURENT

Votants : 11

Une vingtaine de personnes sont présentes dans le public.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de la séance : Rachel LAURENT

Séance ouverte à 19 h

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été envoyé à tous les élus par mail, M. le maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Il est ensuite procédé à l'examen, au débat et au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour, étant précisé que tous les attendus des délibérations et les documents budgétaires liées aux délibérations ont été adressés aux élus par mail.

1 - Vote du budget primitif M57 de l'année 2026

Monsieur le maire informe que la proposition présentée ce soir est celle de la commission des finances qui s'est réunie vendredi 24 avril.

Avant-propos de la commission des finances :

Le conseil municipal sortant a voté le 09 mars 2026 le compte administratif 2025 mais n'a pas voté le budget primitif 2026.

La commission des finances (composée du maire, des adjoints et de la conseillère déléguée aux finances) a été confrontée à une difficulté majeure : le laps de temps très court entre le scrutin municipal et la date limite d'adoption du budget primitif.

Pour rappel :

- Élection du maire et des 3 adjoints le 21 mars 2026,
- Constitution de la commission des finances le 27 mars 2026,
- Date limite pour le vote du budget primitif le 30 avril 2026, s'agissant d'une année d'élections.

La commission rappelle que le budget est un acte de prévision qui constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Il autorise le maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal. Voté en équilibre réel, la commission le présente par chapitre.

A noter depuis le 1^{er} janvier 2026 des dépenses et des recettes ont déjà été engagées.

La commission des finances a dû reprendre les chiffres constatés à l'occasion du vote du compte de gestion 2025 le 09 mars 2026, à savoir :

002 : +190.389,55 €

001 - 85.369,14 €

1068 : +56.769,14 €

Restes à réaliser (dépenses) : -21.600 €

Reste à réaliser (recettes) : +50.200 €

De plus, la DGFIP a demandé de constituer 1 provision au 6817 (chapitre 68) pour les créances douteuses (restes à recouvrer).

Chaque commission présente les projets qu'elle a retenus étant précisé que tous les devis n'ont pas pu être établis en raison du manque de temps.

- La commission voiries/réseaux tient à préciser que les travaux pour résorber les inondations au hameau de l'Allier sont prioritaires. Elle a fait chiffrer l'entretien des voiries communales et notamment : les curages de fossés, les travaux d'épaveuse et de lamier, l'achat d'enrobé à froid pour le rebouchage des trous etc... Elle attend des devis complémentaires.

- La Présidente du SIVOS informe que les chiffrages (participations au fonctionnement et aux investissements) qu'elle présente ce soir, le sont à titre indicatif. Le budget du Syndicat sera voté le 30 avril 2026.

- La commission des bâtiments expose qu'il y a beaucoup d'entretien à faire notamment à la maternelle, dans les logements, aux toilettes publiques, à la mairie, sur la toiture du local technique, dans les salles, au cimetière, au lavoir, etc.... Ces travaux nécessiteront l'achat de fournitures. Ils seront réalisés dans la mesure du possible (sécurité), par l'agent technique. Les dossiers de diagnostics techniques obligatoires pour les 2 logements qui se libèrent ont été commandés.

Mr le Maire tient à préciser qu'une nouvelle organisation du ménage des bâtiments sera mise en place au 1^{er} mai 2026. En accord avec l'agent technique, le ménage des salles de réunion, du conseil municipal et des associations, ainsi que les communs des logements, sera réalisé par ses soins. Quant à la prestation ménage de la maternelle, elle a été revue à la demande de l'enseignante et confiée à une nouvelle entreprise spécialisée. Cette nouvelle organisation va permettre à la commune de faire des économies substantielles sur ce poste. D'autre part, un dossier de demande de subvention concernant le panneau d'informations lumineux sera présenté pour un financement au titre des amendes de police à la commission cantonale du 28 avril 2026. Si ce dossier obtient une aide financière, la commission bâtiments reviendra devant le conseil municipal.

- La commission des affaires sociales et solidaires attend des devis complémentaires et comparatifs pour le Noël des aînés.

- La commission des finances informe que les indemnités et charges sociales des élus feront l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Cependant, pour l'élaboration du budget, elle a repris le montant des dépenses de l'année 2025 et a appliqué une majoration de 9 %. L'achat de diverses fournitures de bureau pour le secrétariat, dont un ordinateur portable ont été provisionnés. La fourniture et la pose d'une alarme dans le bâtiment de la mairie est à l'étude.

Manuel Antoine demande s'il sera possible, l'année prochaine, d'élargir la commission des finances « préparation du budget » aux élus qui le souhaitent. Accord de la commission des finances.
Le conseil municipal arrête le budget primitif 2026 comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 537.223 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 221.441 €

Votants : 11

Pour : 11

2 - Tarifs de la salle des fêtes

La commission des finances a pris contact avec les communes voisines pour connaître les tarifs pratiqués en matière de location de salle. Après avoir étudié l'offre locale, elle propose que les tarifs de location de la salle des fêtes (chauffage compris) puissent être retenus à compter du 1er mai 2026 comme suit :

- Mise à disposition gratuite :

Pour les besoins communaux ou les activités municipales ou par les associations Portoises à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général, dont le SIVOS de la Valdaine et ses associations partenaires (cantine, parents d'élèves...),

Pour des réunions organisées par des collectivités locales membres et associées (Montélimar Agglo, Mairies, Syndicats, Association des Maires de la Drôme, DGFIP, CDG 26, CNFPT etc....),

Par un candidat aux élections générales pour une réunion publique électorale dans les 6 mois précédant les élections : dans la limite de 2 réunions par candidat ;

- Tarifs des locations :

UTILISATEURS	PERIODES	TARIFS
Portoises et Portois + Résidents du RPI de la Valdaine (Rochefort en Valdaine + La Touche)	- week end et jours fériés (du vendredi 12 h au lundi 12 h - en semaine	- grande salle : 350 € - avec petite salle : 400 € - grande salle : 200 €
Particuliers extérieurs	- week end et jours fériés (du vendredi 12 h au lundi 12 h - en semaine	- grande salle : 650 € - avec petite salle : 700 € - grande salle : 300 €
Associations extérieures	- en semaine	- petite salle : 50 €

Sachant que la prise en location de la salle des fêtes entraînera également :

- le versement d'une caution de 1000 € lors de la remise des clés, tant pour les mises à dispositions gratuites que pour les utilisations tarifées,
- la remise d'une attestation d'assurance au nom du locataire (particuliers, associations ou autres institutions).

Laurence Dose fait la contre-proposition suivante à la commission des finances :

Habitants de Portes en Valdaine uniquement (supprimer les résidents du RPI) : 400 € + 130 € de ménage en option et 450 € avec la petite salle

Particuliers extérieurs : 650 € + 130 € en option et 700 € avec la petite salle

Elle demande une évaluation dans les 6 mois (fréquentation, nuisances, rapport financier) et un réajustement si besoin,

Manuel Antoine demande s'il sera possible de solliciter une réduction de tarifs en cas de panne de chauffage par exemple. M. le maire précise qu'il est déjà attentif à ce point et qu'il recherche activement une entreprise pour un contrat annuel d'entretien.

Le conseil municipal retient les tarifs de la commission des finances.

Pour : 10

Abstention : 1 Laurence Dose

La commission associations devra travailler sur le règlement de la location de la salle et sur un contrat de location. Ces documents seront à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

La commission des finances établira, d'ici la fin de l'année civile, un rapport au conseil municipal basés sur les éléments factuels suivants : nombre de locations tarifées, nombre de locations gratuites et montant des encaissements.

3 – Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

M. le Maire rappelle que le code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms composée de :

Joël Augier, Christian Hardouin, Nicole Chevaillier, Deborah Baur, Nicolas Bert, Daniel Brachet, Francis Busarello, Thierry Chevaillier, Michel Coulon, Gaël Donger, Thierry Estival, René Fourrés, Pascal Giraud, Françoise Gleyze, François Grouès, Denis Humblot, Anne-Sophie Kadoch, Nadia Longet, Nouri Gebriel, Gilles Patiant, Brigitte Pernot, Eric Pernot, Christophe Regal, Francis Renard.

Votant 11

Pour : 11

Compte rendu des commissions

Commission affaires sociales et solidaires (élue référente : Laurence Dose)

La commission a recensé 95 personnes de + de 70 ans et 57 de plus de 75 ans.

Elle a pour projets :

- d'aller rencontrer les personnes de + de 75 ans par groupe de 2 pour faire connaissance, recueillir leurs attentes et préoccupations.
- d'étudier pour les fêtes de Noël soit une formule repas soit un colis.

Elle a contacté plusieurs structures :

- la Mutualité Sociale Agricole pour des ateliers par outils spécifiques,
- la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé pour des actions de prévention de santé,
- l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural,
- le Service de Soins Infirmiers A Domicile,
- la Présidente des Années Bonheur,
- le SIVOS de la Valdaine pour un échange intergénérationnel (lecture goûter).
- deux traiteurs pour des devis pour un repas de fin d'année

Elle souhaite pouvoir proposer :

- une aide informatique,
- une aide pour les courses,

Elle souhaite pouvoir recenser :

- les personnes à mobilité réduite
- tous les habitants en difficulté tout âge confondu.

Informations diverses

A moyen terme, le réseau ADSL sera définitivement supprimé. Il est très important que toutes les personnes qui souhaitent être connectées au réseau fibre optique et qui rencontrent des difficultés pour le faire se fasse connaître.

Cette liste sera transmise à Montélimar Agglomération. Un signalement concernant la mauvaise couverture des portables sera fait à cette occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Questions du public

Salle des fêtes

- Un représentant d'association s'interroge sur le nombre de manifestations gratuites à la salle des fêtes pour les associations à compter du 1^{er} mai 2026. M. le maire précise que la délibération qui vient d'être prise confère la gratuité aux associations communales et celles en lien avec le SIVOS de la Valdaine, et ce, pour l'année civile quel que soit le nombre de manifestations. Quant à la question relative au règlement intérieur, M. le maire précise à nouveau que la commission associations travaillera prochainement sur un projet de règlement intérieur et un projet de contrat de location. Enfin, concernant les tarifs, ils seront mis en ligne et sur panneau pocket.

- Concernant les tarifs qui viennent d'être votés, un voisin proche de la salle des fêtes indique : « je ne veux pas que nous soyons les lésés de l'affaire » indiquant qu'il subit les nuisances de cet équipement public notamment lorsqu'il doit s'y rendre à 3h du matin pour faire arrêter la musique. Florian Brachet indique que les tarifs de la salle des fêtes étaient jusqu'à présent élevés pour éviter que la salle ne soit louée (en moyenne 3 à 4 fois par an). Olivier Lagrange s'interroge sur cette volonté de l'ancienne municipalité. Un équipement public de cette taille, surdimensionné pour notre commune, engendre des coûts de fonctionnement annuels élevés auxquels s'ajoute l'emprunt. Dans l'intérêt général, la nouvelle municipalité cherche à diminuer une partie des charges liées à cet équipement, sachant qu'il reste encore 10 années d'annuités d'emprunt à financer.

D'une manière générale, chaque équipement public offre à la population des services mais peut également générer des inconvénients. Une habitante proche du terrain de boules fait remarquer qu'elle subit les nuisances sonores des jeux, surtout l'été. Un couple habitant en face du point de collecte des ordures ménagères et bouteilles, s'expriment également sur les désagréments quotidiens liés à cet équipement.

Budget primitif 2026

Concernant la présentation du budget 2026 au niveau du chapitre, un administré indique que cette présentation ne facilite pas la compréhension. L'élue référente précise qu'il s'agit d'une année exceptionnelle en raison du renouvellement des conseillers municipaux et que si les élus avaient eu à voter le compte administratif 2025 ou compte financier unique dans la même séance, chacun aurait pu bénéficier du détail du réalisé 2025 par article comptable.

Licence IV

M. le maire interroge les élus et le public présent concernant l'éventuel rachat de la licence IV par la commune en cas de mise en vente par l'Auberge. Sa proposition recouvre l'unanimité.

Le Maire,
Thibaut BASTET



La secrétaire de séance
Rachel LAURENT